

Mis en ligne  
6 30/11/2023



DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 novembre 2023**

---

**Membres en exercice : 15**  
Date de la convocation : 09/11/2023  
*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 16 novembre 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

**Présents : 11**  
**Représentés : 4**  
**Votants : 15**

**Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE

**Représentés :** Emilie LEFEBVRE par Stéphane DEVEZ, Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Nathalie BRUNET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

---

Fait et délibéré le 16 novembre 2023

Publié en mairie le : 24 novembre 2023

Pour copie certifiée conforme.

**Objet : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Mme la Maire informe que le cuisinier du groupe scolaire a accepté d'être accompagnateur scolaire de bus et cumule des heures complémentaires qui lui sont payées chaque fin de mois. Il a sollicité une augmentation de son temps de travail hebdomadaire pour ainsi passer de 31h50 à 35h.

Le Comité Social Territorial du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a donné un avis favorable à l'augmentation du temps de travail de 3h30 dans sa séance du 7 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 35h hebdomadaires à compter du 1er janvier 2024,
- de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial de 31,50h hebdomadaires,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*